

Titre professionnel mécanicien(ne) réparateur(trice) en marine de plaisance

Objectif et débouchés :

Le (la) mécanicien (ne) réparateur (trice) en marine de plaisance (elle) réalise les opérations d'entretien, de dépannage et de réparation des organes de propulsion.

Il (elle) assure un premier niveau de maintenance sur les équipements de bord (entretien d'un circuit d'éclairage, d'un guindeau, d'une direction hydraulique).

Il (elle) participe aux opérations de manutention des bateaux sur terre ou à flot.

L'évolution des motorisations l'entraînera certainement à installer et maintenir des motorisations électriques ou hybrides. Ces motorisations se développent lentement dans le nautisme et restent pour l'instant confidentielles au niveau des ventes. Il (elle) a des relations avec les clients ou les fournisseurs : explications, renseignements.

Le (la) mécanicien (ne) réparateur (trice) en marine de plaisance intervient sur des bateaux à voiles ou à moteur.

Il (elle) installe, entretien et répare des moteurs « hors bord » essence deux temps ou quatre temps d'environ 6 à 350 CV et des moteurs « in bord » essence ou diesel à quatre temps d'environ 8 à 600 CV.

Il (elle) entretient et répare des transmissions de type : embase de moteur hors bord, ligne d'arbre, Z-drive, sail drive, IPS...

Les opérations doivent être réalisées conformément aux préconisations des constructeurs.

Il (elle) intervient dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur tout en respectant l'intégrité du bateau.

Il (elle) est responsable des bateaux, outils, outillages et équipements qui lui sont confiés ainsi que de l'organisation et du rangement de son poste de travail.

Son activité s'exerce sur les moteurs de bateaux de plaisance à l'extérieur, sur terre-plein ou à flot, mais aussi dans un atelier. Il (elle) peut-être amené à travailler dans des conditions spéciales (en hauteur, dans des espaces réduits) ; à manipuler des charges lourdes ou encombrantes, des outils ou des produits dangereux. Il (elle) peut être aussi amené à travailler en présence de la clientèle.

Il (elle) peut être conduit à utiliser des engins de manutention, manoeuvrer des bateaux au moteur, utiliser un véhicule routier pour se déplacer.

Pour la conduite des bateaux, véhicules et engins, il (elle) doit être en possession du permis ou de l'autorisation de conduite adapté au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, autorisation de conduite) et respecter les réglementations de conduite.

Financier : Collectivité territoriale - Conseil régional

Modalités alternance : Non renseigné



ÉLÉMENTS DU PROGRAMME



Mécanicien Réparateur en Marine de Plaisance : 6 modules qualifiants et 2 périodes en entreprise.

+ modules :

Devenir éco-citoyen

Habilitation électrique BS

Accompagnement vers l'emploi

Session de validation



CONDITIONS D'ADMISSION



Prérequis: Etre titulaire du permis B.

Modalités de recrutement: sur entretien - sur test



ORGANISATION DE LA FORMATION



Modalités d'entrées sorties : Entrées/Sorties à dates fixes

Lieu de formation : AFPA Normandie - Direction Régionale

Côte Saint Jacques 76400 FECAMP

Durée de la formation

En centre: 1015 heures

En entreprise: 175 heures

Total: 1190 heures

Rythme: Temps plein continu

Modalités pédagogiques:

Formation en groupe (non personnalisable)

Inscription & Renseignements

Contactez l'organisme de formation pour connaître les dates

AFPA Normandie - Direction Régionale

Rue de RoselCS 45052 14050 CAEN CEDEX 4

Tél.: 0231300143 -

Courriel: benedicte.morel@afpa.fr

[En savoir plus sur le site internet de l'Errefom \[1\]](#)

Dernière mise à jour le : 24/07/2017

[Retour](#)

[Nouvelle recherche](#)

Liens

[1] http://www.trouvermaformation.fr/detail_fiche.jsp?type=afm&id=A812668